

#### DEPARTEMENT DE L'AUBE ARRONDISSEMENT DE TROYES COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Date de la convocation: 05/07/2023 Date d'affichage de la convocation : 05/07/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice: 29 Présents: 22 Représenté: 04 Votants: 26

Délibération n°

2023 D 065

## Séance du 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11/07/2023 à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.

Etaient présents: Mmes et MM. Roland BROQUET, Romain ARNAUD, Emilien BIGNON, Christie DEZERT, Claire ADAM, Bernard SADY, Maggy CARON, Pascal RANC, Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE, Pierre BAILLY, Alain NOUGARET, Sophie MASSIASSE, Philippe GOFFART, Estelle MIGNOT, Vanessa CHEVALLIER, Eléonore De FRESCHEVILLE, Agnès RAGOT, Sylvie VELUT, Gérard TRUTAT, Reynald CARLOT, Séverine BROQUET.

Absents ayant donné procuration: Emeline DE BRUIN à Estelle MIGNOT, Johann DE BRUIN à Roland BROQUET, Sabrina GUYON à Vanessa CHEVALLIER, Florent GAUROIS à Sylvie VELUT.

Absents: Pierre MARCHAL, Julien GOFFART, Anne-Lise DURAND.

Secrétaire de séance : Mme Eléonore De FRESCHEVILLE.

Objet de la délibération: Modification de l'Etat d'assiette 2023 – Coupes de bois forêts communale de Villemaur-sur-Vanne

#### Monsieur le Maire

### ♦ Rappelle:

- La délibération n° 2023 D 0003, en date du 26/01/2023 portant sur les coupes de bois dans la forêt communale de Villemaur-sur-Vanne (Etat d'Assiette 2023)
- Que les parcelles 1.1 et 1.2 ont été inscrites en « délivrance totale ».
- \$\frac{\text{Précise}}{\text{Précise}}\text{ qu'au vu de la quantité de bois à venir pour les affouages, il est nécessaire de changer la destination de ces parcelles et de les inscrire en « vente intégrale ».
- Propose l'état d'assiette pour l'année 2023 suivant :

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Vnedecoune :	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
20	5,11	AMELIORATION	OUI			*	oui	oui	35
22	4,99	AMELIORATION	OUI			*	oui	oui	35
24	5,29	AMELIORATION	OUI		(201) (2000) (201) (201) (201) (2000) (201) (201) (201) (2000) (201) (201) (201)	*	oui	oui	35
1.2	0,84	AMELIORATION	NON	*					
1,1	4,53	AMELIORATION	OUI	*					
									1

- Le Conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- > APPROUVE la modification de l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présentée ci-dessus.
- ▶ <u>DIT</u> que les autres décisions mentionnées sur la délibération initiale, n° 2023\_D\_003 du 26/01/2023, demeurent inchangées.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations Le Maire, Roland BROQUET.

